



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/929
S/1999/484
28 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 64 de l'ordre du jour
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
— PRÉVENTION DE LA DÉSENTÉGRATION
DES ÉTATS PAR LA VIOLENCE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 27 avril 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Mexique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par la Ministre des affaires étrangères du Mexique, l'Ambassadrice Rosario Green, concernant les efforts que vous avez entrepris pour trouver une solution au conflit du Kosovo.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Manuel TELLO

ANNEXE

Lettre datée du 21 avril 1999, adressée au Secrétaire général
par la Ministre des affaires étrangères du Mexique

J'ai l'honneur, en cette période de crise pour notre Organisation, de vous assurer une nouvelle fois que le Gouvernement mexicain soutient les efforts que vous entreprenez pour préserver la paix et la sécurité mondiales et s'y associe.

Comme vous le savez, le Gouvernement mexicain déplore profondément le tour qu'ont pris les événements récents en Yougoslavie. Il se joint à la communauté internationale pour condamner les violations des droits fondamentaux des personnes, des familles et des communautés. Par ailleurs, il considère que le recours à la force, même motivé par la cause humanitaire la plus noble qui soit, ne conduit qu'à une recrudescence de la violence et peut difficilement déboucher sur une solution.

Le Gouvernement mexicain estime que c'est dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que doit se faire la recherche d'un règlement politique négocié du conflit fondé sur le droit international. Il se félicite donc des mesures essentielles que vous avez su prendre et que vous prendrez sans doute encore pour permettre à l'Organisation de jouer le rôle central qui lui revient en matière de promotion du dialogue et de la négociation, conformément aux principes de la Charte de San Francisco.

Je tiens à vous assurer une fois encore que le Gouvernement mexicain appuie l'action cruciale entreprise par l'ONU et les organismes des Nations Unies pour venir en aide aux nombreuses victimes innocentes du conflit. À cet égard, il salue en particulier le travail inestimable du Haut Commissaire aux droits de l'homme, du Haut Commissaire pour les réfugiés et de la Directrice générale de l'UNICEF.

La Ministre des affaires étrangères

(Signé) Rosario GREEN
